

Image not found or type unknown



## prime départ retraite loi filion

Par **manonloa**, le **26/08/2009 à 10:48**

bonjour,

j'ai eu l'accord de la sécurité sociale pour partir à 57 ans à la retraite à taux plein, j'ai informé mon employeur (AXA assurance) que je voulais profiter de cette loi, on m'a demandé une lettre de démission et un préavis, à mon départ on m'a versé 1/10 ème de salaire brut pour 39 ans d'ancienneté soit 8600 euros, est ce légal ?.